

Image not found or type unknown



Blocage sur PCE 375 euros

Par **Chinasteve**, le **18/07/2017 à 14:51**

Bonjour,
Sur mon relevé de banque je constate un prélèvement de 375.00 euros avec mention "BLOCAGE SUR PCE 1..."
De quoi s'agit il?
Je n'ai pas reçu d'amendes ou de relances.
Un grand merci pour votre aide et les recours pour récupérer ces fonds.
Amicalement
SSeclet

Par **melou76**, le **18/07/2017 à 15:41**

bonjour
il s agit d'une saisie,

Par **Visiteur**, le **18/07/2017 à 16:02**

Bonjour
Vous faites l'objet d'une procédure civile d'exécution (PCE).
Sans doute dûe à un impayé sur amende, impôt, soins médicaux etc....

Par **Chinasteve**, le **18/07/2017 à 16:55**

Merci pour ces pistes, mais est il normal de n'avoir point reçu de courrier, de relances etc ??

Par **amajuris**, le **18/07/2017 à 16:57**

bonjour,rnavez-vous changé d'adresse ?rnN'avez-vous pas une ancienne dette ?rnsalutations

Par **Chinasteve**, le **18/07/2017 à 17:15**

Nous avons déménagé il y a 3 semaines mais le suivi de courrier fonctionne correctement.
Pas de dettes anciennes .. :(

Par **Visiteur**, le **18/07/2017 à 18:15**

Une saisie est rarement signalée à l'avance pour éviter que le compte soit vidé...

Par **jos38**, le **18/07/2017 à 19:13**

bonsoir. en revanche il y a forcément une dette ancienne, peut-être comme le suggère
pragma, une hospitalisation ou une administration, pv non réglé et "oublié". la saisie est la
dernière extrémité donc ça doit remonter assez loin

Par **morobar**, le **19/07/2017 à 09:12**

Il faut rajouter que les relances ont été effectuées sous le sceau du Trésor public, et que la
poste ne fait pas suivre les courriers fiscaux.rnD'où l'intérêt d'utiliser le site "service
public" pour effectuer un changement d'adresse définitif ou longue durée.rnPar contre le
conseil d'état a jugé que si vous avez pris vos dispositions pour faire suivre votre courrier,
vous pouvez échapper aux pénalités voire faire appliquer la prescription pour une
connaissance tardive des actes.

Par **Tisuisse**, le **19/07/2017 à 11:01**

Bonjour,rnrn375,00 € ressemblent fort à une amende de classe 4 non payée et devenue
majorée.

Par **Lag0**, le **19/07/2017 à 13:14**

Bonjour,rnD'accord avec Tisuisse, il y a de grandes chances que ce soit une amende de classe 4 non payée dans les temps...

Par **Fridi1000**, le **04/12/2019** à **07:33**

Bonjour,rnrnJ'aimerais bien savoir dans le cas où j'ai payé mes amendes au trésor car j'ai un blocage PCE sur mon compte dans ce cas la est ce que j'ai payé deux fois le trésor et la SNCF ou quoi je n'arrive pas à comprendre la procédure. Merci d'éclaircir la situation.rnrnSalutations.

Par **Tisuisse**, le **04/12/2019** à **08:10**

Déjà, en t'adressant à ton hôtel des impôts, tu peux demander l'état des amendes pécuniaires qui te concernent. Tu sauras ainsi si ce sont des amendes routières, à quelle date, etc.rnrnPar ailleurs, s'il s'agit d'infractions routières, le site telepoints te renseignera sur les points retirés et ton solde actuel.rnrnVoilà 2 pistes à suivre.

Par **Mclovin**, le **23/12/2020** à **17:36**

Bonjour,rnrnJ'ai moi même un blocage PCE de plus de 3.000 €, compte perso, aucune lettre, aucune relance. J'ai demandé à ma banque mais ça reste très vague : Trésorerie Hauts de Seine. Les impôts me disent qu'ils n'ont rien. A part une amende que j'ai contesté de 49 € en 2019, je vois rien.

Par **HaOu**, le **02/06/2021** à **13:17**

Bonjour,rnSi vous pouviez m'expliquer s'il vous plaît, j'ai eu un blocage PCE de 277€, je voudrais juste comprendre s'il y aura un autre blocage pour les mois prochains, et si ce blocage a résolu le problème ou je devrai faire quelque chose.rnEn fait, ma dette est due à une hospitalisation de l'année dernière, et j'ai déménagé après.rnJe viens de savoir que le problème n'a été pas résolu et j'attends de commencer mon premier travail pour la payer.rnrnJe ne sais vraiment pas quoi faire.rnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **02/06/2021** à **13:21**

Bonjour,rnrnLes réponses à vos questions et les pistes à suivre sont dans les interventions précédentes. Merci de les lire.

Par **mer96**, le **29/03/2024** à **10:30**

J'ai un prélèvement de 375 euros de Trésorerie DE PARIS pour le TYPE PCE BLOCAGE des fonds.
J'avais une amende majorée de 100 euros sur mon P37, mais cette infraction a été couverte par l'acheteur de mon ancienne voiture. J'ai envoyé un mail concernant la contravention, mais je n'ai pas reçu de réponse.
Pouvez-vous m'aider, s'il vous plaît?
Merci.